

Les bus entre la Gare Saint-Jean et le Centre pénitentiaire

Dépôt de linge

Demander la *liste* de vêtements et d'objets autorisés et en respecter *toutes* les instructions : en effet, pénétrer à l'intérieur du Centre pénitentiaire avec des objets interdits (téléphone, tabac, drogue...) donnera lieu à sanctions et à poursuites judiciaires.

Insérer les vêtements dans une *poche plastique* type « grandes surfaces » (30 litres maximum), sur laquelle sont inscrits le nom de la personne détenue et le numéro d'écrou.

Les familles déposent le linge au parloir des Bâtiments A et B aux jours et heures des parloirs.

NB : pour les détenus ne bénéficiant pas de permis de visite : un seul dépôt de linge par mois, aux heures suivantes:

- Bât. A : mardi et jeudi de 8h30 à 10h 30
- Bât. B : mercredi de 8h à 11h et de 13h à 16h

En cas de difficulté majeure, le Chalet Bleu peut prendre en charge cette démarche

- **Pour aller de la gare Saint-Jean au Centre pénitentiaire**
 - À l'arrêt « Gare Saint-Jean », prendre la ligne 10 direction Beausoleil ;
 - Descendre à l'arrêt « Avenue de l'Université » ;
 - Prendre ensuite la ligne 8 direction Malartic jusqu'à l'arrêt « Bobet » (face à l'entrée principale du Centre pénitentiaire).
- **Pour aller du Centre pénitentiaire à la Gare Saint-Jean**
 - À l'arrêt « Bobet », prendre la ligne 8 direction Hôpital Pellegrin ;
 - Descendre à l'arrêt « Avenue de l'Université » ;
 - Prendre la ligne 10 direction Bouliac Centre commercial jusqu'à l'arrêt « Gare Saint-Jean ».

Pour vous informer auprès de TBC (Tram Bus de la Communauté urbaine de Bordeaux) :

- Tél. : 05 57 57 88 88
- [www .infotbc.com](http://www.infotbc.com) et www.reseautbc.com

Pour envoyer un message par la radio à une personne détenue

- **La Clé des Ondes : 90.1**
 - Le mercredi de 19h à 20h30
 - Tél. 05 56 50 69 99 (direct) à partir de 19h
 - Email : lautreparloir@gmail.com
- **RCF : 88.9**
 - Le dimanche de 11h30 à 13h
 - 135, rue Saint-Genès Bordeaux
 - Tél. : 05 56 56 68 01
 - Fax : 05 56 79 19 91

LE CHALET BLEU

Association MAI 33

Un accueil chaleureux, convivial et discret
pour un moment de détente
ou un temps de parole et d'écoute



34, rue de Chouiney
33170 GRADIGNAN

Tél. : 05 56 89 45 11
www.chaletbleu.fr

Heures d'accueil

Lundi :	9h à 17h
Mardi :	9h30 à 17h
Mercredi :	9h à 17h
Jeudi :	12h30 à 17h
Vendredi :	9h à 17h

Un lieu équipé pour votre visite

- informations pratiques
- service du linge pour les personnes détenues qui n'ont pas de droit de visite
- salle de jeu pour les enfants
- aide à la rédaction de documents
- petit jardin
- coin change pour les bébés
- coin pique-nique (micro-ondes et réfrigérateur)
- machine à boissons (froides et chaudes)
- toilettes

Demande de permis de visite

Les dossiers sont à retirer au bureau d'accueil du Centre pénitentiaire.

À qui s'adresser ?

- Si la personne concernée n'a pas été jugée :
 - et si l'instruction est en cours : s'adresser au Juge d'instruction du Tribunal de Grande instance : 30, rue des Frères-Bonie 33000 BORDEAUX ;
 - et si l'instruction est terminée : s'adresser au Parquet (service du Procureur) à la même adresse.
- Si la personne concernée a été jugée :
 - dans les 10 jours qui suivent le jugement, s'adresser au Parquet (service du Procureur) ;
 - à partir du 11^e jour après le jugement, s'adresser au Directeur du Centre Pénitentiaire.

Documents à fournir pour constituer le dossier :

- 2 photos d'identités (nom et prénom inscrits au dos) ;
- 1 photocopie (recto-verso) de la carte d'identité ou de la carte de séjour (en cours de validité) ;
- 1 justificatif de domicile, datant de moins de 3 mois, à votre nom (EDF, téléphone, CAF, Assédic, etc. ...)
- 1 justificatif du lien de parenté (photocopie du livret de famille, extrait d'acte de naissance, extrait de jugement de PACS) ;
- 1 enveloppe timbrée pour la réponse avec nom et adresse.

Pour les personnes mineures, constituez un dossier complet (ci-dessus) et ajoutez

- autorisation de l'autorité parentale écrite et signée;
- photocopies de leurs pièces d'identité;
- le nom de la personne qui les accompagne lors de la visite aux parloirs ;
- photocopie du livret de famille ou de l'acte de naissance en l'absence de pièce d'identité .